

  
*Joyeuses fêtes*  
DE FIN D'ANNÉE



# BULLETIN MUNICIPAL N°34 - DECEMBRE 2024



## Edito

Encore une année d'écoulée, année pleine de rebondissements politiques avec les élections européennes, puis les législatives surprise. Lorsque j'écrivais mon édito du dernier bulletin, le gouvernement était démissionnaire, les députés fraîchement élus cherchaient leur place, bref la situation était quelque peu chaotique... Eh bien j'ai l'impression qu'aujourd'hui nous ne sommes pas plus avancés. La situation financière du pays est désastreuse, beaucoup de catégories sociales sont mécontentes, et la situation politique instable au possible.

Quelle que soit cette situation, le gouvernement a demandé aux collectivités locales de faire des économies, allant même jusqu'à les accuser d'être responsables du déficit public. C'est quand même oublier les règles fondamentales de gestion des territoires, où les régions, départements, communautés de communes et bien sûr les communes elles-mêmes ont obligation de présenter des budgets équilibrés, contrairement à l'Etat qui, depuis des années vote des budgets déficitaires.

Ces mesures d'économie impacteront toutes les collectivités, mais le département devra prendre des mesures strictes qui pourraient se traduire par une baisse, voire une suppression des aides apportées aux communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

En effet, si les communes peuvent investir, tant sur les routes, que dans l'entretien des bâtiments, c'est aussi grâce aux aides du département à travers les contrats territoriaux départementaux qui nous subventionnent, permettant ainsi de faire travailler des entreprises locales. Bien sûr, nous bénéficions également d'aides de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Je ne vais pas non plus politiser ce sujet : l'équipe municipale est une liste sans étiquette, mais sachez que les investissements que nous faisons sont pratiquement tous soutenus par le département.

Notre rôle est avant tout d'être au service des habitants, et nous pouvons constater que la commune reste souvent le premier interlocuteur.

Cette année a permis de réaliser des travaux d'isolation des bâtiments communaux, avec notamment le changement de la chaudière au fuel, vieillissante, remplacée par une chaudière à granulés, plus performante, et plus économique. Les changements de lampes pour l'éclairage public ne sont pas encore réalisés, mais ça ne saurait tarder.

L'évènement important de cette fin d'année dans la vie communale est la réouverture de l'auberge. En effet, François Blanchot a repris ce commerce depuis le premier novembre et propose des repas tous les jours. Il prévoit l'organisation de soirées à thème, ainsi qu'une activité de traiteur. Nous avons d'ailleurs testé avec le repas communal le 1<sup>er</sup> décembre, sa prestation nous a donné entière satisfaction.

Pour nos enfants, comme à l'accoutumée, une séance de cinéma sera offerte aux plus grands et un bon d'achat pour les bébés.

La cérémonie des vœux se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 17 janvier à 18h30. Nous vous attendons nombreux pour ce moment d'échange et de convivialité.

L'ensemble de l'équipe municipale reste à votre disposition pour toute demande ou remarque.

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pierre ROUMILHAC



## LES TRAVAUX

Au niveau de la voirie nous avons seulement fait du point à temps sur différentes routes communales. En effet, l'état général de la voirie communale est relativement satisfaisant, ce qui nous a permis de passer une année sans grosses réparations.

Les travaux de rénovation énergétique sont tous terminés, la chaufferie a été mise en route aux premiers froids, et nous espérons réaliser des économies par rapport au chauffage fuel.

Le changement des lampes de l'éclairage public qui doit être effectué par le SEHV a pris du retard mais va être réalisé prochainement.

**DEVENEZ RÉSERVISTE  
ANIMATEUR ET ACCOMPAGNATEUR**  
POUR LA  
**JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**  
**NOUVELLE GÉNÉRATION\***

\*JDC-NG

#ArmeesJeunesse



## PANNE SUR LES LAMPADAIRES

Dès que vous constatez un dysfonctionnement sur un ou plusieurs lampadaires (lampe éteinte ou qui clignote...) nous vous remercions de bien vouloir le signaler à la mairie en nous précisant le numéro inscrit sur le lampadaire concerné.



«*Comme à la Maison*»

**AUBERGE de BLANZAC**

Depuis le 1er Novembre, l'auberge de Blanzac a ré-ouvert ses portes.

François se fera un plaisir de vous accueillir dans un cadre convivial pour vous mijoter des plats traditionnels et bien plus !

✓ **Formule à 12,90 € le midi** (Entrée, Plat et Dessert)

- Ouvert le soir sur réservation
- Traiteur
- Pâtisserie «Maison»
- Livraison de repas à domicile

### ❖ Le week end :

- Dépôt de pain, Brioche «Maison» (sur commande en semaine)
- Viennoiserie
- Plats à emporter
- Tous les derniers week end du mois : Tête de veau

### ❖ Horaires d'ouverture

- Lundi : de 11 h à 19 h
- Mardi / Jeudi : de 8 h à 19 h
- Vendredi et le week end : de 8 h à 21 h 30
- Ouvert les jours fériés

RESERVATION :

**06 75 47 99 03**

## CONGES SECRETARIAT

Du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus



# Projet agrivoltaïque de Blanzac

## Un projet au service de la transmission d'une exploitation agricole

Initié en 2021 ce projet est situé à Blanzac, lieu-dit Lavaud. Il est le fruit d'une co-construction entre un GAEC composé de deux associés et la société Enoé. La volonté est d'apporter une réponse aux enjeux agricoles et énergétiques d'aujourd'hui et de demain, en permettant au GAEC de poursuivre et pérenniser l'exploitation, tout en donnant la possibilité à un associé de prendre sa retraite.

L'installation agrivoltaïque, adaptée pour l'exploitation agricole, assure la continuité de la production et vise à **préserver cheptels et cultures** face à l'évolution des phénomènes climatiques imprévisibles.

Après plusieurs années d'études et de concertation avec les autorités compétentes, le **permis de construire est désormais en cours d'instruction** auprès des services de l'Etat de la Haute-Vienne.

Le projet agrivoltaïque de Blanzac a été conçu avec les exploitants pour qu'il s'adapte au mieux aux besoins de l'installation agricole.

## Carte d'implantation



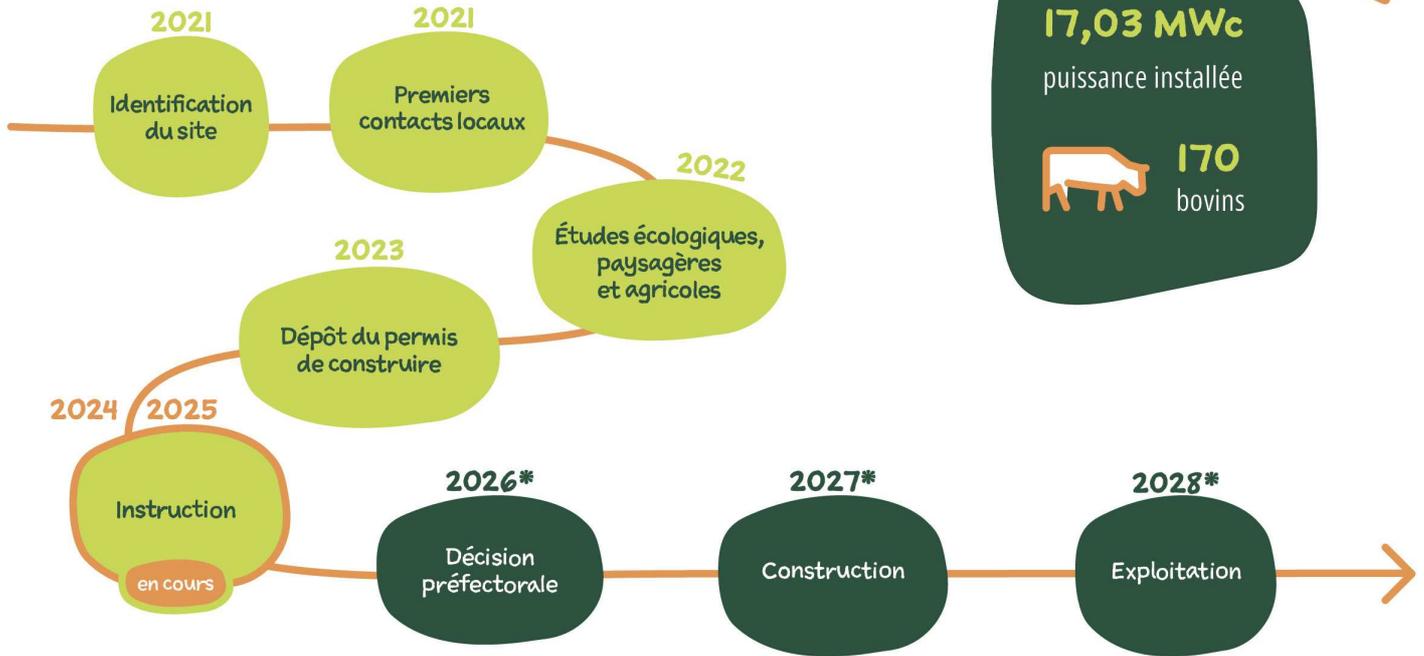
Localisation du projet

### Légende

- Panneaux photovoltaïques
- Piste
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Réserve d'eau incendie
- Limite communale



## Les étapes du projet



**17,03 MWc**  
puissance installée

**170**  
bovins

### > Un projet agrivoltaïque, qu'est-ce que c'est ?

Depuis mars 2023, l'agrivoltaïsme est défini légalement. La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable a apporté un cadre réglementaire pour accompagner le développement de cette nouvelle filière au service de la production agricole.

Ainsi, une installation agrivoltaïque doit être réversible et apporter un ou plusieurs services à une production agricole, tout en assurant sa pérennité. Elle ne doit pas détériorer les revenus de l'exploitation.

**Loi et Agri-PV**

Enoé est fortement engagé dans le développement de la filière agrivoltaïque. Chaque projet s'inscrit dans la **charte Agrinoé**, fondement de l'approche d'Enoé, qui assure par des règles concrètes le respect et la préservation de production agricole.

Producteur d'énergies renouvelables, Enoé maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, **de la conception à l'exploitation d'installations photovoltaïques**. Ses solutions en énergie solaire (installations agrivoltaïques, au sol, sur toitures et ombrières) participent à la transition énergétique et à la décarbonation des activités des collectivités, entreprises et exploitations agricoles. Sa filiale Hynoé est active sur les projets d'hydrogène renouvelable qui émergent dans les territoires.

**enoé.**

[www.enoe-energie.fr](http://www.enoe-energie.fr)



**MAXIMUM**  
1 Les Masgrimauds  
87160 MAILHAC SUR BENAIZE  
Tél. : 05 55 76 22 78  
Mail : maximum87@orange.fr

### **LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?**

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

### **SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :**

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les tôles en fibrociment
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

### **SERVICE RENDU :**

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

### **LE JOUR DE LA COLLECTE :**

**Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes**, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date.**

**Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m<sup>3</sup> ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.**

### **LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :**

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier **sans écrémage.**

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévu avec le particulier.



## UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

*Pensez à l'ADIL 87 !*

**Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

### Informations neutres et gratuites :

**05 55 10 89 89**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Horaires** : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

**DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS** : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cusac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

*Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.*



## Le mot des conseillers départementaux du canton de Bellac



Chers habitants du canton,

Depuis nos bancs du Conseil départemental nous avons pressenti les difficultés à venir, mais tout s'accélère dangereusement !

Si la situation géopolitique internationale est préoccupante, le statut économique et financier de notre pays l'est tout autant !

Vos collectivités, communes et communautés de communes, départements et régions sont vos interlocuteurs de proximité et assurent en tout point de nos territoires l'équilibre des derniers services publics, la sauvegarde de l'économie locale et le soutien à l'investissement notamment en matière de transition écologique.

Au regard du projet de loi de finances 2025, le Conseil départemental de la Haute Vienne, auquel le Gouvernement a supprimé ces dernières années la quasi-totalité de ses possibilités de ressources fiscales, devrait en plus voler au secours de Bercy avec plusieurs dizaines de millions !

Déjà fragilisés depuis quelques années par des dépenses sociales qui explosent, les Départements sont visés par le remboursement d'une dette qui n'est pas de leur responsabilité. Cette décision conduirait à diminuer les moyens alloués à nos pompiers, à nos collèges, à la réfection des routes du département. Seraient également impactées toutes les politiques d'accompagnement du département vers les Ehpad, les personnes vulnérables et handicapées, la petite enfance, les associations et les communes au travers des subventions ....

Profondément attachés à ce partenariat territorial avec les collectivités et à nos missions de solidarité, nous restons à votre écoute lors de nos différentes permanences sur le territoire (\*).

En cette année nouvelle, gageons que l'on retrouve à tous les niveaux un peu de logique et de respect de notre ruralité déjà bien fragile.

C'est notre vœu le plus cher que nous souhaitons partager avec vous.

**Patricia MARCOUX-LESTIEUX et Stéphane VEYRIRAS,**  
**Conseillers départementaux du canton de Bellac**

*(\*) Nos jours de permanence sont habituellement le 1er de chaque mois à BELLAC, le 8 de chaque mois à COMPREIGNAC, le second lundi du mois à MÉZIÈRES, le 24 de chaque mois à NANTIAT et le 28 de chaque mois soit BLOND, soit CIEUX (parution dans la presse locale).*



### Club du 3ème âge

Les activités du Club ont repris après la traditionnelle pause de l'été, bien sûr avec ses goûters-petits lotos habituels.

Le 17 septembre, c'était notre deuxième voyage en Marais Poitevin : le matin, visite d'une Asinerie avec ses baudets du Poitou et sa fabrique de savons au lait d'ânesse ; puis embarquement à bord d'un bateau restaurant panoramique sur la Sèvre Niortaise : repas maraîchin et commentaires concernant le marais poitevin (historiques, actuels, faune, flore...). Une journée de détente !

Le 9 novembre se tenait notre 2<sup>ème</sup> repas annuel : bon menu avec « Boulette », bonne ambiance avec Copter Musette (Christophe BLARDAT). Nous étions 102. Voilà une bien belle journée !

Le 20 décembre, nous déjeunerons à l'auberge puis ce sera notre habituel goûter (le dernier de l'année)

Mais avant, rendez-vous le 8 décembre pour notre Super Loto.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 10 janvier à 14h30.

Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

### Repas des aînés

Il a eu lieu cette année le dimanche 1<sup>er</sup> décembre

2 conditions sont requises pour être invité-es : être agé-e d'au moins 65 ans et être inscrit-e sur les listes électorales de la commune

Quoi qu'il en soit tout bénéficiaire peut avoir des invités en payant leurs repas.

### Nouveaux arrivants

Nous invitons toutes les personnes nouvellement domiciliées à Blanzac, propriétaires ou locataires à venir se présenter à la mairie.

En effet, cela permettra d'une part de faire votre connaissance afin de pouvoir vous joindre si besoin et d'autre part de vous expliquer diverses choses : le ramassage des ordures ménagères, la collecte des objets encombrants, les déchetteries, les éco-points ...

Par ailleurs chaque année, pour Noël nous offrons une place de cinéma aux enfants jusqu'à 12 ans et un petit cadeau pour les plus petits.

Vous faire connaître permet donc de n'oublier aucun enfant.

### Inscriptions sur les listes électorales

Etre inscrit-e sur les listes électorales est une obligation. Pour ce faire, vous pouvez vous présenter à la mairie muni-e d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent ou bien vous rendre sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

### Recensement citoyen

Nous vous rappelons que les jeunes gens (filles ou garçons) doivent se faire recenser dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans et au plus tard dans le trimestre suivant. Pour cela se présenter à la mairie avec le livret de famille.





Bonjour à toutes et à tous,

Tout au long de l'année nous avons organisé différentes manifestations :

- en mars : notre premier loto qui a été une réussite
- en mai : notre weekend festif sous un beau soleil
- en juin : malheureusement nous avons été obligés d'annuler le feu de St Jean pour des raisons météorologiques
- en septembre : notre traditionnelle randonnée
- le 31 octobre : après-midi halloween pour les enfants de la commune

Cette année le comité des fêtes a arrosé ses 70 ans, et à cette occasion nous avons offert le dimanche 20 octobre un buffet aux habitants de Blanzac. Un agréable moment de convivialité qui a été très apprécié par les personnes venues ce jour là, et au cours duquel nous avons récompensé Gilles Rodier notre plus ancien bénévole.



Nous finirons l'année 2024 avec le réveillon de la Saint Sylvestre avec un menu préparé par le traiteur Les Pradines de Condat sur Vienne et animé par un DJ.

En février 2025 nous ferons l'assemblée générale du comité des fêtes.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre....

Vous pouvez nous contacter sur notre boîte mail [comitedesfetesblanzac@gmail.com](mailto:comitedesfetesblanzac@gmail.com) ou nous suivre sur notre page facebook COMITE DES FETES DE BLANZAC.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année .

Le Bureau



## ACCA Blanzac

Le 20 juillet, l'ACCA a organisé son concours de pêche à l'américaine sur le site de l'étang de Rouffignac prêté par la commune. Il s'est déroulé dans la convivialité et sous le soleil. Un repas était servi par les chasseurs.

L'ACCA remercie la municipalité, le Comité des fêtes, les bénévoles et les participants pour la réussite de cette journée.



Le 2 novembre, l'ACCA a organisé un repas préparé par l'Auberge de Blanzac, tout juste rouverte. La soirée a été agréable et festive.

En cas de problème, il faut savoir qu'il y a un garde chasse sur la commune, il s'agit de Monsieur Patrick Cuissinat et qu'il y a aussi des piégeurs. Vous pouvez vous rapprocher du Président de l'ACCA, Monsieur Laurent Guinet, en cas de besoin.

La saison de chasse 2024-2025 a débuté. L'ACCA essaye de faire de son mieux pour gérer les dégâts des sangliers ainsi que des autres espèces chassables.

Nous remercions les propriétaires de nous laisser chasser sur leurs terrains.

L'ACCA vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années.

## Le Bureau



**COLLECTES DES ENCOMBRANTS 2025**

9 janvier - 14 avril

2 juillet - 29 septembre

L'inscription auprès du secrétariat de la mairie est obligatoire.

**Bulletin municipal de Blanzac  
N° 34 Décembre 2024**

Mairie de Blanzac  
Tél : 05 55 68 71 63  
mairie.blanzac@gmail.com

**Directeur de publication :** Roumilhac Pierre

**Rédaction / Maquette :** Mairie de Blanzac

**Impression :** Mairie de Blanzac

**Tirage :** 250 exemplaires

**Photos :** Mairie de Blanzac

Le bulletin municipal est consultable sur le site internet de la commune

[www.blanzac87.fr](http://www.blanzac87.fr)

**Dimanche 22 décembre  
AUBERGE de BLANZAC**



**Marché  
de Noël**

**8h / 18h**

**Nombreux exposants !**

**Arrivée du Père Noël  
Vers 15 h 30**

- Distribution de bonbons**
- Chocolat chaud, Brioches,  
Vin chaud, ...**
- Démonstration de danse COUNTRY**
- Tombola**

**Info et réservations au 06 75 47 99 03**

**Horaires du secrétariat**

| LUNDI         | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI       |
|---------------|-------|----------|-------|---------------|
| 9H - 12H      | FERME | 9H - 12H | FERME | 9H - 12H      |
| 13H30 - 17H30 | FERME | FERME    | FERME | 13H30 - 17H30 |

**ETAT-CIVIL :**

Mariage :

Hubert ROBILLARD et Laure BONDET DE LA BERNARDIE



Décès :

Louis Maurice DUTREIX  
Jean CHASSAING  
Denise DUBOCHAUD

